

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE . . . . 20 c	UN AN..... 8 fr 50

## ÉCROS DE LA SEMAINE

13 Novembre — Nouvelles et épouvantables tempêtes sur la Manche; à Saint-Nazaire, Bordeaux, Cette, Lyon et Dijon. On signale de nombreux accidents de personnes.

— Un nommé Pierre Lafon âgé de 25 ans, demeurant à Bruges, près de Bordeaux, désirant se débarrasser de sa belle-mère, enduit ses vêtements de pétrole et y met le feu.

— Un individu de 49 ans, tue une pensionnaire d'une maison de tolérance d'Oran, sous prétexte que cette dernière, après lui avoir promis de l'épouser, refusait d'exécuter sa promesse.

14 Novembre — Accidents de chemin de fer : déraillement à Vienne (Isère), collision à Lille, déraillement à Belfort, collision à Pontagalera (Italie), déraillement à Montpellier. Quatre tués et dix blessés.

15 Novembre — Grève générale des mineurs du Pas-de-Calais.

— Sixième assemblée dans la salle des fêtes du Trocadéro, de la ligue contre les grands Magasins.

— Scandaleuse affaire à Bagnères-

de-Bigorre. Plusieurs personnes de la haute bourgeoisie sont gravement compromises dans une affaire de vol et d'incendie.

16 Novembre — Crime commis en chemin de fer, près de la gare de Sablé. La victime est un marin. L'assassin a disparu.

17 Novembre — La grève du bassin houiller du Pas-de-Calais s'accroît et donne lieu à des manifestations violentes.

18 Novembre — Arrivée à Paris de M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie.

19 Novembre — Interpellation de M. Basly, au sujet des grèves du Nord. MM. Yves Guyot et de Freycenet prennent part au débat. Un ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement est voté par 354 voix contre 107

— Séance annuelle de l'Académie française. Distribution des prix de vertus.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Par décret présidentiel du 7 novembre dernier, la nomination de M. l'abbé Bridou curé-doyen de Dammartin

comme curé-archiprêtre de Sainte-Croix à Provins, a été définitivement et irrévocablement confirmée.

On a pu croire et même espérer un moment, que ce départ serait au moins différé, par suite d'une pétition signée de la plus grande partie des habitants et adressée au Ministre des cultes, attestant d'une manière éclatante la sympathie que ce vénéré pasteur s'est acquise dans la paroisse, tant par son talent oratoire que par le tact, l'aménité, et la bienveillance qu'il n'a cessé d'apporter dans ses relations avec tous les habitants, sans aucune distinction de caste.

L'autorité civile ne s'est point laissée attendre, le départ de M. l'abbé Bridou est donc imminent et les Dammartinois le considèrent comme un événement regrettable en ce qui les touche. Nous croyons néanmoins être leur interprète en lui adressant après l'expression de nos regrets, nos plus vives félicitations sur le témoignage signalé d'estime et de confiance que lui a conféré Mgr. l'évêque de Meaux en l'appelant au poste élevé qu'il va occuper prochainement.

— Le Conseil municipal de Dammartin a tenu samedi dernier, à huit heures, sa session de novembre, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents : MM. Hémar, maire Moreau, adjoint ; Michel, de Chalambert. Dr Beuve, Chartier, Berger, Godefroy, Hérviaux, Corvisier Gustave Lemarié.

MM. L. Dupille et Michel sont réélus comme secrétaires.

Après lecture et approbation du procès-verbal, il est procédé à la lecture du budget de la Fabrique, s'élevant à la somme de 4,744 fr.

Sont nommés comme membres de

la commission de révision des listes electorales MM. Corvisier et Lemarié.

MM. Loyseau, Asseline, Hérviaux, Corvisier Gustave, Lefèvre et Pique Arthur sont proposés comme répartiteurs.

Un vote favorable est émis en faveur des sieurs Aubreck et Montauban, qui demandent à ne faire qu'un an de service militaire comme soutiens de famille.

On décide que l'élagage des arbres des promenades sera mis en adjudication au cas où M. Mérel, chargé ordinairement de ce travail, moyennant 175 fr. persisterait à demander une augmentation pour l'exécuter.

M. le maire donne lecture de plusieurs lettres de réclamation provenant de divers habitants dont le montant du prix de la concession d'eau a été augmenté. Le Conseil consulté sur ces demandes de réduction, décide par dix voix contre deux, de maintenir la décision prise à l'égard des concessionnaires.

M. le maire donne lecture du passage du règlement concernant la base de consommation à l'aide de laquelle est établi le chiffre de la concession de chaque abonné.

Par personne habitant la maison 20 lit.  
Par cheval . . . . . 40 «  
Par tête bovine . . . . . 30 «  
Par voiture suspendue à deux ou quatre roues. . . . . 30 «  
Par mètre carré de jardin jusqu'à 300 mètres . . . . . 1/2 «

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur en chef du département, en réponse à une pétition adressée par plusieurs habitants du quartier de la Tuilerie, tendant à obtenir la suppression des arbres qui masquent les habitations.

M. l'ingénieur se montrant favorable à cette demande, sauf l'approbation du Conseil municipal, il est décidé qu'on proposera aussi la suppression de trois ou quatre arbres du quartier de la Porte de Paris; au total, une vingtaine d'arbres appelés à disparaître.

Le Conseil approuve le legs de 1000 fr. fait le 13 Avril 1883 par M. l'abbé Couderc, à la Fabrique de Dammartin.

On décide qu'une augmentation de 200 fr. sera accordée au préposé de l'octroi à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1892.

Sur la proposition de M. le Dr Beuve il est décidé qu'une nouvelle lanterne sera placée à l'angle de la grande rue et de la nouvelle avenue de la gare.

Une autre demande soumise et appuyée par plusieurs membres, assure l'établissement prochain d'une autre lanterne dans le faubourg de la Porte de Paris.

La séance est levée à dix heures.

— Dimanche dernier, la compagnie de Sapeurs-Pompiers de Dammartin a tiré au fusil. Huit prix de valeur différente ont été gagnés dans l'ordre suivant :

1<sup>er</sup> Prix M. Berger (timbale d'argent)  
2<sup>e</sup> Prix, M. Leclerc — 3<sup>e</sup> Prix, M. Émile Hereud — 4<sup>e</sup> Prix, M. Lefèvre  
5<sup>e</sup> Prix, M. Aubry, — 6<sup>e</sup> Prix, M. Révillon — 7<sup>e</sup> Prix, M. Caminade — 8<sup>e</sup> Prix M. Lamotte.

— La 1<sup>re</sup> Compagnie d'arc de Dammartin inaugure aujourd'hui 22 novembre le tir de dix prix de volaille, dont la clôture est fixée au 3 janvier prochain. Le tir est ouvert le dimanche et le lundi de chaque semaine. A partir du jour de Noël, il restera ouvert chaque jour jusqu'au 3 janvier, jour de clôture.

— Le comité de bienfaisance de Dammartin a tenu mardi dernier son assemblée générale annuelle, qui, comme les années précédentes n'a pas été très nombreuse.

Le compte général, de la 61<sup>e</sup> année d'exercice (1890-1891) se résume ainsi :

Dépenses . . . . . 4219 fr. 32  
Recettes . . . . . 4059 « 00

Excédent de dépenses . . 460 fr. 32  
Reliquat de l'année dernière 777 f. 50  
Moins l'excédent de dépenses 460 « 32

Excédents de recettes. . . 617 f. 25

Un legs anonyme d'une somme de 2000 fr. a été fait cette année en faveur de cette institution de prévoyance.

— Nous apprenons avec satisfaction que M. Delvert a obtenu à l'exposition de chrysanthèmes de Paris, une médaille de bronze, pour son lot de 25 variétés de fleurs coupées.

— Un certain Alphonse Van Autregt sujet belge, âgé de 48 ans, surpris dans la ville en état de vagabondage il y a quelques jours, vient d'être condamné à huit jours de prison par le tribunal correctionnel de Meaux.

#### SAINT-MARD

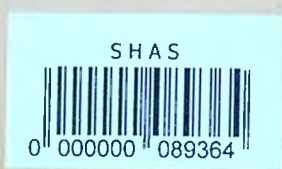
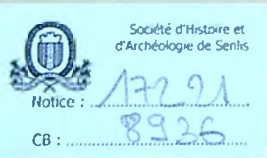
C'est mercredi dernier qu'est venue devant le tribunal correctionnel de Meaux l'affaire Darrio.

Nos lecteurs se souviennent que le 19 octobre dernier, le jeune Elie Darrio, âgé de 17 ans, armé d'une gaule terminée par un aiguillon de fer, attaquait brutalement le sieur Hérviaux et lui faisait une profonde blessure à la tête, faisant sortir l'œil de l'orbite.

Ce brutal personnage en a été quitte pour une amende de 50 fr.

#### ROUVRES

On signale la disparition d'une mère de lapins, qui a été enlevée du do-



micile de M. Lancelle Alphonse garde-barrière au passage à niveau de Rouvres, dans la nuit du 14 au 15 novembre. L'auteur de ce rapt a dédaigné les six lapins en bas-âge, qui attendent encore le retour de leur mère.

#### THIEUX

Le 8 Novembre dernier, deux coqs ont été volés au sieur Sallois, Le 14. une poule appartenant au même propriétaire disparaissait également et ce larcin éveillait son attention.

La femme Sallois croit avoir recondu les plumes de sa poule sur le fumier du sieur Charles Demeyer.

Une enquête est ouverte.

— Un vol de deux lapins appartenant au sieur Guilloux, a été commis dans la nuit du 14 au 15 novembre. On est à la recherche du voleur.

#### MOUSSY-LE-VIEUX

M. Francart, Louis-Martin, cultivateur, poursuivi à la requête de M. de Lamaze, pour avoir chassé sur ses terres, le 23 octobre dernier, a été condamné à 30 fr. d'amende et à 25 f. de dommages-intérêts envers la partie civile.

#### LE MESNIL-AMELOT

Le 13 novembre dernier, les nommés Gros et Devot étaient engagés comme arracheurs de betteraves, chez M. Piot cultivateur au Mesnil-Amelot, mais comme ils n'avaient pas d'outils, M. Piot leur donna des bons à l'aide desquels ils se procurèrent, au compte de leur patron, les outils nécessaires. Après deux heures de travail, ils revinrent à la ferme pour déjeuner et à l'aide de nouveaux bons se procurèrent 3 kil. de pain. Depuis, nos gailards ont levé le pied avec les outils et n'ont point reparu.

#### LAGNY-LE-SEC

Le scrutin de ballottage pour l'élection de trois conseillers municipaux dans la commune de Lagny-le-Sec, a donné les résultats suivants :

Électeurs inscrits: 405. Votants: 74

Ont été élus :

MM. Babille (Léon), par 39 voix.

Pellard (Valbert), par 36 voix.

Couroye, par 34 voix.

#### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Les habitants de Nanteuil apprendront avec satisfaction que la société de chasse de cette ville a pris à sa charge, pour le faire exécuter à bref délai, l'empierrement de la partie de l'avenue conduisant de la propriété de M. Lenicque à la gare.

Cette heureuse innovation sera favorablement accueillie,

— Le conseil de Fabrique de la paroisse de Nanteuil s'est mis d'accord avec la municipalité pour la construction d'un calorifère destiné à chauffer l'église paroissiale. Cet appareil qui sera établi en sous-sol est habilement combiné pour répartir le calorique dans toutes les parties de l'édifice.

#### CLAYE-SOUILLY

Un enfant brûlé. — Le 10 novembre, vers six heures du soir, la domestique de M. le docteur David, de Claye, couchait, dans son berceau, un des enfants de son patron âgé de onze mois.

Elle lui donna son biberon et redescendit mettre le couvert; mais, cinq minutes après, environ, elle entendit l'enfant jeter des cris et elle remonta précipitamment précitée de Mme David.

Elles entrèrent dans la chambre mais elles reculèrent aussitôt. La chambre était remplie de fumée et l'enfant se débattait dans son berceau au milieu

des flammes. La domestique courut à lui et l'enleva. Une couverture jetée sur lui éteignit les flammes qui l'entouraient.

Après ce moment de panique, on constata que le pauvre petit avait le bras et la figure atteints par le feu. Son berceau a été entièrement brûlé.

Voilà comment on peut expliquer ce commencement d'incendie; La domestique en donnant le biberon à l'enfant, tenait une lampe à la main et en s'approchant du lit elle aura communiqué le feu aux rideaux.

La victime de cet accident, a succombé le 14 novembre, malgré les soins dévoués dont elle a été entouré.

(ECHO de la Brio)

#### VERSIGNY

Le 14 octobre dernier, le nommé Pierre Vitte, manouvrier à Versigny, vivant maritalement avec Marie Delmotte et habitant en compagnie de cette dernière dans un pavillon de la ferme, ont failli mettre le feu à l'immeuble de leur patron dans une circonstance qui ne manque pas d'originalité.

Toute la soirée et une partie de la nuit avaient été employées à chanter, rire et boire et lorsque le besoin de repos se fit sentir, Pierre Vitte se laissa tomber lourdement sur son lit et ronfla bientôt comme un bienheureux.

Sa digne compagne, elle, fut prise d'un accès de courage et tenta de raccommodeser hardes, mais son aiguille lui échappa des mains et alla se loger dans la paillasse.

Pour la retrouver, elle eut recours à la éhandelle et mit tant de feu dans cette recherche, qu'elle faillit griller son intéressant compagnon, comme un vulgaire jambon.

Le feu avait pris à la paillasse et

et commençait à chauffer vivement le malheureux Vitte, qui, à moitié dégrisé, sauta à bas du lit et se hâta de prendre une bonne douche d'eau fraîche pour arrêter l'action du feu qui le dévorait.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, le pauvre Vitte a été rendu responsable de ce commencement de grillade et a été condamné à 25 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Senlis.

— On lit dans le *Journal de Senlis* :

A la suite d'une rixe entre deux ouvriers étrangers à cette localité, qui travaillaient chez M. Pasgeuz, cultivateur à la ferme de Saint-Germain, l'un d'eux a reçu un coup de couteau sans gravité apparente au premier abord. Ce malheureux, qui paraissait peu souffrir de la blessure et s'était même réconcilié avec son adversaire, a cependant succombé ces joers-ci.

Il a été inhumé par les soins de l'Administration municipale, dans le cimetière de cette commune, vendredi dernier.

#### FAITS DIVERS

##### L'HOMME A LA TÊTE DE VEAU

On écrit de Cherbourg :

Tout dernièrement, un ouvrier du port militaire de Cherbourg engagea l'«homme à la tête de veau» pour l'exhiber dans les localités et foires de notre pays. Croyant faire une fortune rapide avec son phénomène, cet individu avait demandé son congé de l'arsenal où il comptait déjà de nombreuses années de service et partit, en compagnie de sa femme, avec Boudou, le phénomène.

Or, tout dernièrement, le barnum

s'aperçut que sa femme avait un goût prononcé pour « la tête de veau ».

Il les observa et un beau jour il les surprit en conversation criminelle. Il administra une maîtresse raclée à son épouse infidèle, mais celle-ci lui déclara ne pouvoir désormais se passer du phénoménal objet de sa passion et disparut avec lui.

Aujourd'hui, l'infortuné barnum réclame l'assistance judiciaire pour tenter une action en divorce contre sa femme, qui court toujours la prétentaine avec cet amant qui a au moins l'avantage de sortir de l'ordinaire.

Tous les goûts sont dans la nature !..

## LE MARIAGE

USAGES ET COUTUMES AUXQUELS  
IL A DONNÉ LIEU

Le mariage, c'est à-dire l'union de deux personnes de sexe différent a toujours été considéré par les peuples soumis à quelques règles sociales, comme un acte très important, et en ce qui concerne la France, les divers peuples qui s'y succédèrent introduisirent à cet égard, des usages et des coutumes plus ou moins singuliers qui se perpétuèrent pendant plusieurs siècles, et même jusqu'à nos jours dans certaines régions qui sont restées fidèles aux vieilles traditions.

### Chez les Celtes

Chez les Celtes, quand une fille avait atteint l'âge nubile, c'était elle qui disposait de sa main en faisant choix d'un époux. Voici ce qui avait lieu, conformément aux lois : Les parents de la jeune fille accordaient l'entrée de leur maison à tous les jeunes gens qui la recherchaient, pourvu qu'il y eût convenance, d'âge de naissance et de rang.

Lorsque leur fille avait fixé son

choix, ils invitaient tous les prétendants à un banquet et vers la fin du repas, la jeune fille se présentait, portant une coupe remplie d'un certain breuvage, qu'elle présentait à celui avec lequel elle désirait s'unir par le mariage.

Les historiens grecs rapportent que l'an 600 avant J.-C., lorsque les Phocéens, fondateurs de Marseille, abordèrent sur les côtes de la Gaule, à l'est des Bouches-du-Rhône, ils se présentèrent chez Nann, chef des Sigobriges, pour lui demander un asile. Ce jour là, avait lieu le festin nuptial de Gyptis, fille de ce prince. Nann fit un accueil hospitalier aux étrangers et invita leur chef au festin. A l'issue du repas, la jeune vierge se présenta, tenant, selon l'usage, une coupe à la main, et, après avoir promené ses regards sur l'assemblée, la tendit au chef grec Protis, qui devint son époux et reçut pour dot la plage où la colonie bâtit la ville de Marseille.

Le père de famille gaulois avait droit de vie et de mort sur sa femme et ses enfants. Les chefs avaient plusieurs femmes, comme les barbares de l'Asie. A leur mort, on immolait sur leur tombe, leurs femmes, leurs esclaves et tous ceux de leurs clients qui ne voulaient point leur survivre (A. Rambaud. Hist. de la civ. p. 28 T. 1)

Lorsqu'un homme de haut rang venait à mourir de mort subite ou extraordinaire, on saisissait sa femme ou ses femmes, puisque la polygamie était en usage chez les riches, et on les appliquait à la torture. S'il y avait le moindre soupçon d'attentat aux jours du défunt, les malheureuses étaient toutes livrées au bucher et périssaient ainsi au milieu des flammes, après avoir enduré d'effroyables supplices. D'ordinaire, c'était les parents du mari qui poursuivaient ces cruelles exécutions. (A. Thierry; list. des Gaulois T. 2 p. 68.)

Les lois gauloises admettaient la communauté de biens entre époux. Le mari réservait sur son avoir autant que sa femme apportait en dot, et un état des valeurs était dressé. Le tout, avec les bénéfices mis en réserve, appartenait au survivant.

Les enfants restaient sous la tutelle des femmes jusqu'à ce qu'ils fussent en état de porter les armes, car leur père eut rougi de les voir paraître en public avant qu'ils ne fussent compris au nombre des guerriers,

Certaines peuplades gauloises et notamment celles quiavoisinaient le Rhin, avaient recours à une épreuve bizarre pour s'assurer de la fidélité de leurs épouses. Lorsque un mari dont la femme était en couches, avait quelques craintes sur l'authenticité de sa paternité, il prenait le nouveau-né, le plaçait sur une planche et l'exposait au courant du fleuve; si le fardeau surnageait, le père se réjouissait et regagnait plein de confiance le foyer domestique. Si au contraire l'enfant paraissait s'enfoncer, c'était un signe de son illégitimité et le père laissait alors engloutir par les flots cet être dont l'existence l'eût déshonoré. Cette coutume superstitieuse a inspiré, paraît-il, de très jolis vers au poète grec qui nous l'a transmise.

(à suivre)

E. L.

## BIBLIOGRAPHIE

Notre confrère Meldois, M. A, le Blondel, vient de mettre en vente son intéressant almanach de Seine-et-Marne de 1892, qui contient cette année, en plus des notices historiques qui en font le principal attrait, une étude biographique sur le général Raoul, de nombreuses variétés telles que : les apparitions du château de Blandy, la fête de l'arquebuse en Brie, le roi Jérôme à Juilly, le coche royal, etc.

Cet almanach qui en est à sa trente-deuxième année, recevra, nous en avons la certitude, l'accueil bienveillant qu'il mérite à tous égards.

*Le Cidre et le Poiré*, publication mensuelle de 51 pages, format in-8° raisin publie dans son n° de novembre une série d'articles très intéressants, notamment un compte-rendu du congrès de l'Association Pomologique de l'ouest, une étude sur l'industrie du cidre et de nombreux renseignements concernant les arbres fruitiers les appareils de fabrication, etc.

## CONSEILS AUX MÉNAGÈRES

### Conservation des noix

Déposez les noix recouvertes de leur écorce verte, à la cave, dans du sable bien sec.

Quand on veut sécher les noix pour les conserver, il faut les laisser sécher au vent et non au feu ou au soleil, et puis dans un lieu sec et aéré.

Pour rendre leur fraîcheur aux noix séchées, il suffit de les laisser tremper pendant cinq jours dans l'eau légèrement salée.

Petit dialogue surpris au restaurant :

— Garçon je ne peux manger ce potage !

— Bon monsieur, on va vous le changer.

Le garçon emporte le potage et rapporte une portion.

Le client, ou bout de quelques minutes :

— Garçon, je ne peux encore manger ce potage ?

Affolé, le garçon appelle le patron. Celui-ci accourt empressé...

— ???

Le client :

Certainement non, je ne puis le manger. . . je n'ai pas de cuillère.

Tête du garçon et du patron.

**LIBRAIRIE**  
**PAPETERIE—RELIURE**  
**IMPRIMERIE**  
**Encadrement, Photographie**

**E. LEMARIÉ**  
à **DAMMARTIN, (S-&-M)**

**CARTES DE VISITES**  
(DITES A LA MINUTE)

*Sur carte bristol*

Grandeur N° 0 le cent. . . . .	1	»
» » 1 » . . . . .	1	25
» » 1 his » . . . . .	1	50
» » 2 » . . . . .	1	85
» » 3 » . . . . .	2	»
» » 4 » . . . . .	2	25

*Sur carte ivoire*  
*Impression soignée*

Grandeur N° 0 le cent. . . . .	1	50
» » 1 » . . . . .	1	75
» » 1 his » . . . . .	2	»
» » 2 » . . . . .	2	25
» » 3 » . . . . .	2	50
» » 4 » . . . . .	2	75

CETTE SORTE EST LIVRÉE EN BOITE

*La bordure varie de 75 cent. à 1 fr.  
par cent de cartes, suivant la largeur.*



**L. ETHIS**  
**HORLOGER, BIJOUTIER**  
à **DAMMARTIN, (S-&-M).**

Rue Ganneval  
à l'angle de la rue Notre-Dame

Montres en or et argent — Pendules  
et Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et ré-  
argenteure.

Pièces de précision — Remontage  
dependules à l'année.

*Réparations garanties*

**PRIX MODÉRÉS**

La maison se recommande pour les  
soins apportés aux pièces qui lui sont  
confiées.

**Achat d'Or et d'Argent**

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez  
Madame Veuve Ethis

En préparation :  
l'Almanach de la « Petite Gazette »  
de Dammartin & des Environs  
POUR 1802  
Illustré de 53 gravures inédites et  
de l'Hymne Russe avec accompanement  
de piano — PRIX : 20 CENT.

LE **COURRIER**  
DES **MODES**  
**PARISIENNES**  
**12 pages - 15 centimes**  
*plus complet que les journaux à 25 cent.*  
publie chaque samedi 50 modèles  
élégants et pratiques de robes,  
manteaux, chapeaux, costumes  
d'enfants, ouvrages, etc., avec  
explications et patrons découpés.  
Feuilletons, Causerie médicale  
p<sup>r</sup> M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> BERTILLON. Etude :  
**QUE FERONS-NOUS**  
**DE NOS FILLES ?**  
décrivant toutes les professions  
et métiers pouvant être exercés  
par des femmes. Nombreuses  
primes. Chez tous les libraires.  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
Pour 3 mois (156 pages), le journal  
simple : 2<sup>f</sup> 50. Avec chaque fois une  
gravure coloriée, 3 mois : 5<sup>f</sup>. Pour  
s'abonner, envoyer mandat-poste ou  
timbres aux Editeurs : IMANS & C<sup>ie</sup>,  
31, RUE DE VERNAUL, PARIS

**Grande Teinturerie de Lagny**  
Usine à vapeur

Anc. maison **TOURNAIRE**

**TH. ALLAIRE, SUCC<sup>R</sup>**

80 succursales

dont une à Dammartin

chez Mme Vve **RÉVILLION**

115. grande Rue

Teintures — Nettoyages — Impressions  
Moirages — Apprêts  
Frisage & Teinture de plumes — Nettoyage  
et Teinture de Gants

— Livraison des travaux tous les  
**Mardis de chaque quinzaine.**

Le Directeur-Gérant : **E. LEMARIÉ**

Dammartin Imp. E. Lemarié.

